

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
Après dépôt de l'acte au greffe**Ré
Mo
b

05163177

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI

03-11-2005

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/11/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : MAISON EMLIE

Forme juridique : société coopérative à responsabilité illimitée

Siège : 6470 Rance, rue Pauline Hubert, 3

N° d'entreprise : 0437.645.885

Objet de l'acte : EXTENSION OBJET SOCIAL - MODIFICATION DES STATUTS

Texte : Il résulte de l'acte reçu le dix-neuf octobre deux mil cinq reçu par **Edgard Van Oudenhove**, notaire à Haaltert-Denderhoutem, gérant de la société civile à forme de société privée à responsabilité limitée «Notaris Edgard Van Oudenhove» ayant son siège à 9450 Haaltert-Denderhoutem, Iddergemsesteenweg 8, numéro d'entreprise 0870.946.964 (enregistré Aalst 3 le 21 octobre 2005. trois rôles un revoi. Volume 166 folio 37 case 20. Reçu vingt-cinq euros. Le Receveur (signé) G. VAN HOORDE e.a. inspecteur) que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société coopérative à responsabilité illimitée « MAISON EMLIE », ayant son siège social à 6470 Rance, Rue Pauline Hubert, 3, a pris les résolutions suivantes :

1° L'assemblée a décidé de déplacer le siège social de la société à 6500 Beaumont, rue Félix Dutry, 29 – 1er ét à partir du dix-neuf octobre deux mil cinq.

2° L'assemblée a décidé de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

3° L'assemblée a décidé de convertir le montant de la part fixe du capital en EURO.

Le montant de cette part s'élève à SIX MILLE CENT NONANTE-SEPT EURO TRENTE-QUATRE CENT (€ 6.197,34).

4° Pour arrondir le montant de la part fixe à SIX MILLE DEUX CENTS EURO (€ 6.200), l'assemblée a décidé d'augmenter ce montant à concurrence de deux euro soixante-six cent (€ 2,66) par incorporation de réserve.

5° L'assemblée a décidé d'élargir l'objet social comme suit :

« La société a également pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à :

- l'achat, la vente, le courtage, l'agence immobilière, l'entretien

- la location et le lotissement de tous patrimoines mobiliers et immobiliers, bâtis ou non bâtis, quelconques;

- l'achat, la vente d'immeuble bâtis ou non bâtis, l'achat, la vente de la-nue propriété ou usufruit sur biens immeubles

- la gestion, le syndic et l'expertise de tous meubles et de tous immeubles, bâtis ou non bâtis;

- la construction, la réparation, la transformation, la démolition et le lotissement de tous biens immobiliers quelconques y compris les constructions industrielles et fabriquées;

- les études, conseils en constitution, prise de participations et toutes opérations généralement quelconques se rapportant au domaine des activités mobilières et immobilières au sens le plus large;

- pour réaliser l'objet social, la société pourra hypothéquer ou mettre en hypothèque des biens immobiliers quelconques ou des droits immobiliers quelconques".

6° L'assemblée a décidé que la société sera valablement représentée par un administrateur ou un administrateur-délégué pour tous les actes et actions en justice où interviennent un fonctionnaire public ou un officier ministériel.

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Luik B - vervolg

7° L'assemblée a décidé de modifier les statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions prises ci-dessus et avec le Code des Sociétés ainsi que pour supprimer les stipulations qui sont devenues superflues.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(signé) Notaire Edgard VAN OUDENHOVE

Déposés en même temps :

- expédition du procès-verbal du 19 octobre 2005.
- une procuration
- le rapport de l'administrateur délégué avec situation active et passive dans le cadre de l'extension de l'objet social.
- coordination des statuts.